

## PROJET - DÉLIBÉRATION

### **Objet : Comité de programmation LEADER - désignation de représentants de la CCAF**

Madame la Présidente rappelle que le LEADER (pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural initiés au niveau local. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Pour cela, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (GAL) une enveloppe pour cofinancer des projets dans le respect de la stratégie de développement local du territoire.

Il est précisé que la Commission Permanente du Conseil Régional OCCITANIE a sélectionné le PÉTR du Pays d'Armagnac en vue de porter un programme européen Leader 2023-2027. Dans la continuité des précédents programmes, les communautés de communes ont toujours été associées à la mise en œuvre au travers, notamment, du Comité de Programmation.

Il est demandé au Conseil de désigner 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du Comité de Programmation Leader 2023-2027.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité (ou selon le vote suivant : ... voix pour, ..... voix contre et .....abstentions)** de **désigner les représentants** de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au sein du Comité de Programmation LEADER du Pays d'Armagnac suivants :

- Mme Barbara NETO comme titulaire, et M. Robert CAMAZZOLA comme suppléant ;
- Mme Véronique THIEUX-LOUIT comme titulaire, et Mme Isabelle CAILLAVET comme suppléante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

La Présidente, Barbara NETO,

Fait et délibéré, le 29 mars 2023.